

ARRÊTÉ RECTIFICATIF DE NUMÉROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de WAVRIN ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code Pénal ;

VU, le Code de la Route et de la Voirie Routière ;

VU, l'instruction générale sur la circulation routière ;

VU, le permis d'aménager pour la division de 2 parcelles en vue de bâtir, référencé sous le numéro PA 059 653 20 M0001 accordé le 31 octobre 2020 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant qu'il convient de définir une nouvelle numérotation de voirie ;

ARRÊTE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'AM2021/68 du 26/01/2022

Article 2 : Le numérotage de la Place est croissant

Article 3 : Les terrains étant situés entre les habitations 17 et 18 Place de la République, ceux-ci porteront les numéros 17 C et 17 D Place de la République.

Article 4 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale

Article 6 : M.M les agents de Police Municipale et agents assermentés, habilités à constater les contraventions à la Police de la circulation routière, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille
- Le service du Cadastre
- Le Directeur de la Poste
- La Brigade de Gendarmerie d'Hallennes lez Haubourdin
- La Caserne des Sapeurs-Pompiers de Santes
- Le Pétitionnaire
- Messieurs les Gardiens de Police Municipale

Fait à Wavrin, le 01/04/2022,
Le Maire, Alain BLOMDEAU



